

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE
LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 13 AVRIL 2018

MEMBRES EN EXERCICE : 12

MEMBRES PRESENTS : 08

DATE DE LA CONVOCATION : 04 AVRIL 2018

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2018-13

OBJET : Opération « Renouvellement, renforcement et réhabilitation d'ouvrages en vue de la création de l'étage de distribution de Leroux, territoire des Grands Fonds du Gosier »

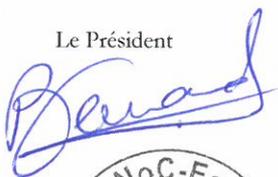
Affichée le

L'an deux mille dix-huit, treize avrils à seize heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le quatre avril deux mille dix-huit, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunière		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M ^{me} CHAULET Marie Denise	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph		Excusé	X
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre		Excusé	X
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line		X	

RENDUE EXECUTOIRE,
LE

Le Président



Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Jocelyn CUIRASSIER ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG en date du 15 septembre 2016 portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;



Vu la délibération n°CA-EAU-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CS 2017-04/038 en date du 26 avril 2017 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

CONSIDERANT que pour créer l'étage de distribution de Leroux il convient de procéder à la restauration du réseau d'adduction du réservoir, à la réhabilitation du réservoir de Leroux et au renouvellement et renforcement de la canalisation de distribution ;

CONSIDERANT que cette opération est divisée en trois (3) tranches de travaux ;

CONSIDERANT que chacune de ces tranches de travaux est inscrite dans un programme différent, avec un maître d'ouvrage différent ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre de ces trois tranches de travaux permettra une amélioration conséquente de la qualité du service rendu à l'utilisateur ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la mise en œuvre de l'opération « Renouvellement, renforcement et réhabilitation d'ouvrages en vue de la création de l'étage de distribution de Leroux, territoire des Grands Fonds du Gosier » ;

ARTICLE 2 : D'APPROUVER la réalisation de cette opération sous forme de trois (3) tranches de travaux comme présenté ci-après :

- Tranche n°1 : « Réalisation de l'adduction du réservoir de Leroux », sous maîtrise d'ouvrage temporaire de la ville du Gosier ;
- Tranche n°2 : « Réhabilitation du réservoir de Leroux », sous maîtrise d'ouvrage de RéNoC-Eau ;
- Tranche n°3 : « Renouvellement-Renforcement de 15 kms de réseaux de distribution dans les Grands Fonds du Gosier, sous maîtrise d'ouvrage de la Région Guadeloupe, dans le cadre du plan d'action prioritaire 2018.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président de RéNoC-Eau à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire avec la ville du Gosier pour la réalisation des travaux de la tranche n°1, placée en annexe de la présente ;

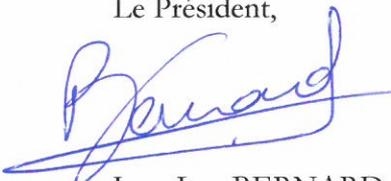
ARTICLE 4 : D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Eau à solliciter les subventions, assurer la conduite de l'opération et la réception des travaux pour la réalisation des travaux de la tranche n°2 ;

ARTICLE 5 : Le Président, le Directeur et l'Agent Comptable de la RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président,


Jean-Luc BERNARD



RéNoC-Eau
Rue du Docteur CHOVIÑO
Espérance
97111 MORNE-À-L'EAU
SIRET 824 342 216 00010
Tél. : 05 90 24 83 56

